

Feuillet de Garantie pour tous les produits

DOUCHES ET BASES DE DOUCHE

20 *Garantie limitée de 20 ans sur la structure et la surface.*

Bains Océania garantit ses douches et bases de douche fabriquées en acrylique (Lucite Acrylic) contre tout défaut de fabrication pour une période de vingt (20) ans, à compter de la date d'achat.

1 *Garantie de un (1) an sur pièces et main-d'œuvre résultant d'un défaut de fabrication.*

Bains Océania Baths s'engage, selon le cas, à réparer toute douche, base de douche ou pièce comportant un défaut de fabrication à compter de la date d'achat

Frais de transport applicables sur les pièces de rechange après un an de la date de facturation.

Rétention d'eau : Test d'écoulement d'eau obligatoire avant de finaliser l'installation du produit. Océania se réserve le droit de refuser toute réclamation due à la rétention d'eau si le défaut n'est pas déclaré avant l'installation finale.

BAINS SEULS

20 *Garantie limitée de 20 ans sur la structure et la surface.*

Bains Océania garantit ses bains fabriqués en acrylique (Lucite Acrylic) contre tout défaut de fabrication pour une période de vingt (20) ans, à compter de la date d'achat.

1 *Garantie de un (1) an sur pièces et main-d'œuvre résultant d'un défaut de fabrication.*

Bains Océania Baths s'engage, selon le cas, à réparer toute baignoire ou pièce comportant un défaut de fabrication à compter de la date d'achat.

Frais de transport applicables sur les pièces de rechange après un an de la date de facturation.

Rétention d'eau : Test d'écoulement d'eau obligatoire avant de finaliser l'installation du produit. Océania se réserve le droit de refuser toute réclamation due à la rétention d'eau si le défaut n'est pas déclaré avant l'installation finale.

BAINS THÉRAPEUTIQUES ET HYDROMASSAGES

20 *Garantie limitée de 20 ans sur la structure et la surface.*

Bains Océania garantit ses bains fabriqués en acrylique (Lucite Acrylic) contre tout défaut de fabrication pour une période de vingt (20) ans, à compter de la date d'achat. (Preuve d'achat nécessaire)

20 *Garantie limitée de vingt (20) ans sur les systèmes thérapeutiques à air.*

Bains Océania garantit les systèmes thérapeutiques à air, à compter de la date d'achat, de la façon suivante :

- **0 à 1 an** : Pièces et main-d'œuvre*.
- **1 à 5 ans** : la plomberie et les jets, pièces uniquement.
- **1 à 10 ans** : Souffleurs, pièces uniquement.
- **10 à 20 ans** : Souffleurs, pièces uniquement au prorata de la valeur au détail.

5 *Garantie limitée de cinq (5) ans sur les contrôles électroniques.*

Bains Océania garantit ses contrôles électroniques, à compter de la date d'achat, de la façon suivante :

- **0 à 1 an** : Pièces et main-d'œuvre*.
- **1 à 5 ans** : Contrôles électroniques, pièces uniquement.

Frais de transport applicables sur les pièces de rechange après un an de la date de facturation.

1 *Garantie de un (1) an sur les systèmes Hydromassages.*

Bains Océania garantit ses systèmes Hydromassages, à compter de la date d'achat, de la façon suivante :

- **0 à 1 an** : Pièces et main d'œuvre*.

*Bains Océania s'engage, selon le cas, à réparer la pièce comportant un défaut de fabrication pour une période d'un (1) an à compter de la date d'achat.

- **1 à 5 ans** : Contrôles électroniques, pièces uniquement.

Frais de transport applicables sur les pièces de rechange après un an de la date de facturation.

BAINS CONFORT AIR

5 Garantie de 5 ans sur la structure et la surface.

Bains Océania garantit ses baignoires fabriquées en acrylique (Lucite Acrylic) contre tout défaut de fabrication pour une période de cinq (5) ans, à compter de la date d'achat.

5 Garantie limitée de 5 ans sur les systèmes thérapeutiques à air.

Bains Océania garantit les systèmes thérapeutiques à air, à compter de la date d'achat, de la façon suivante :

- 0 à 1 an : Pièces et main-d'œuvre*.
- 1 à 5 ans : la plomberie, souffleurs, pièces uniquement.

5 Garantie limitée de 5 ans sur les contrôles électroniques.

Bains Océania garantit ses contrôles électroniques, à compter de la date d'achat, de la façon suivante :

- 0 à 1 an : Pièces et main-d'œuvre*.
- 1 à 5 ans : Contrôles électroniques, pièces uniquement.

Frais de transport applicables sur les pièces de rechange après un an de la date de facturation.

BAINS AUTOPORTANTS, SÉRIE INFLUENCE SEULEMENT

10 Garantie limitée de 10 ans sur la structure et la surface.

Bains Océania garantit ses baignoires fabriquées en acrylique contre tout défaut de fabrication pour une période de dix (10) ans, à compter de la date d'achat.

1 Garantie de un (1) an sur pièces et main-d'œuvre résultant d'un défaut de fabrication.

Frais de transport applicables sur les pièces de rechange après un an de la date de facturation.

BAINS À PORTES

5 Garantie limitée de cinq (5) ans sur la structure et la surface.

Bains Océania garantit ses baignoires fabriquées en acrylique contre tout défaut de fabrication pour une période de cinq (5) ans, à compter de la date d'achat.

5 Garantie de cinq (5) ans sur les systèmes thérapeutiques à air.

Bains Océania garantit le souffleur, la plomberie et les jets pour une période de trois (3) ans, à compter de la date d'achat.

1 Garantie de un (1) an sur pièces et main-d'œuvre résultant d'un défaut de fabrication.

Frais de transport et d'installation applicables sur les pièces de rechange après un an de la date de facturation.

VIE Garantie à vie sur le joint d'étanchéité de caoutchouc qui entoure la porte de la baignoire, Installation – comprise

Bains Océania s'engage, selon le cas, à remplacer tout joint d'étanchéité endommagé pour toute la durée de vie utile du produit.

GARANTIE PORTE DE VERRE

Garantie limitée

Océania offre la garantie limitée suivante sur ses portes de verre. Cette garantie s'adresse uniquement au propriétaire/utilisateur original pour un usage personnel domestique et elle débute à la date d'achat du produit. La garantie n'est pas transférable au propriétaire subséquent. Le produit doit être installé par un professionnel. Des restrictions additionnelles s'appliquent aux utilisations commerciales.

Garantie 10 ans limitée pour les portes de verre

Océania garantit pour 10 ans ses portes de verre contre tout défaut de matériel ou de fabrication dans des conditions normales d'utilisation et d'entretien tant et aussi longtemps que l'acheteur/propriétaire du produit possède sa résidence. Océania procédera, à sa discrétion, à la réparation ou au remplacement de pièces, ou du produit trouvé défectueux pour un usage domestique normal pour lequel il a été conçu.

La présente garantie exclut tout dommage causé en tout ou en partie par des erreurs d'installation, abus d'usage, utilisation non-conforme, négligence, accident, entretien non-conforme, produits abrasifs. Les dommages causés par de l'eau dure et les taches causées par de l'eau dure ne sont pas garantis.

Finis spéciaux : noir et nickel brossé

Garantie de 5 ans sur les finis spéciaux noir et nickel brossé sur usage normal. Les égratignures et abrasion par friction ou frottement sont exclus de la garantie. Le pelage du fini sera couvert par la garantie. Ces finis sont très fragiles! Les égratignures causées lors l'installation ne seront pas couvertes par cette garantie, donc faire très attention lors de l'installation.

Océania n'est aucunement responsable pour tout frais de main-d'œuvre ou tout autre frais relié à l'installation d'un produit, sa réparation ou son remplacement ainsi que pour tout dommage ou incident, dépense, perte directe ou indirecte.

Dans tous les cas, Océania ne peut être tenu responsable de tout montant excédant le prix d'achat du produit qui a été déboursé par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur.

Garantie 1 an sur éclatement du verre.

Restrictions commerciales

En plus des conditions et restrictions mentionnées ci-dessus, la période de garantie relative à tout produit installé dans le cadre d'une application commerciale est de un (1) an à compter de la date d'achat originale par le propriétaire/utilisateur, l'entrepreneur ou le constructeur auprès d'un détaillant autorisé. Si le produit est utilisé en étalage, la période de garantie est d'un (1) an.

Service

Pour se prévaloir du service en vertu de la présente garantie, veuillez communiquer avec Océania soit par l'entremise de votre détaillant ou encore directement à nos bureaux au 1-877-332-4224, ou en écrivant à support@bainsoceania.com. Assurez-vous de pouvoir fournir toute l'information nécessaire concernant votre demande soit: description du problème et du produit, numéro de modèle, le fini, le numéro de série, la date d'achat, le nom du détaillant en plus de votre facture originale. Pour toute autre information ou pour connaître un réparateur près de chez vous, n'hésitez pas à nous contacter.

Cette garantie est offerte exclusivement en lieu et place de toute autre garantie, y compris les garanties de qualité marchande ou d'aptitude du produit pour une application particulière.

Frais de transport applicables sur les pièces de rechange après un an de la date de facturation.

Ceci est la garantie originale écrite d'Océania.

PORTÉE DE LA GARANTIE

La portée de la présente garantie ne s'étend qu'à l'acheteur/consommateur d'origine du produit de Bains Océania lorsque celui-ci a été acheté au Canada ou aux États-Unis d'Amérique. Pour un produit livré par Bains Océania au Canada, la garantie s'applique selon les termes et conditions du Canada, et dans la région spécifique où Océania a effectué la livraison du produit. Il en est de même si un produit a été livré par Océania aux États-Unis, la garantie s'applique selon les termes et conditions des États-Unis, et dans l'état spécifique où Océania a effectué la livraison du produit. Le produit est couvert par la présente garantie pendant la période désignée tant qu'il est installé à son emplacement d'origine et appartenant à son propriétaire initial. Les systèmes thérapeutiques à air, de même que les contrôles électroniques sont couverts par une garantie de type décroissante, à compter de la date d'achat ; garantie complète, pièces et main-d'œuvre la première année, et les pièces seulement les années subséquentes, selon la durée de la garantie. Les pièces de remplacement, le cas échéant, sont expédiées au détaillant et le transport est aux frais du client.

LIMITATIONS DE LA GARANTIE

- Acheteur initial de la baignoire.
- Pour des fins résidentielles uniquement.
- Garantie un an sur toute installation commerciale ou industrielle.
- Canada-USA (120 Volts)
- Doit être installé par technicien qualifié.
- Garantie invalide si le produit n'a pas été installé adéquatement ou non conformément aux règlements des codes de bâtiment ou leurs réglementations.
- Garantie invalide s'il y a des modifications qui ont été faites au produit ou à la baignoire.
- Si le produit ne peut être réparé selon les normes Océania, alors la responsabilité d'Océania se limitera à toute réclamation d'une valeur égale au prix du produit identifié sur la facture à la date d'achat.
- La garantie ne s'applique que sur les composantes fournies par Bains Océania.
- La garantie ne couvre aucune dépense ou perte de jouissance autre que le coût de la composante défectueuse.
- Un accès adéquat aux composantes doit être fourni, les frais additionnels pour faire un accès ne sont pas couverts.
- Bains Océania se garde le droit d'inspecter l'installation et/ou la défektivité avant la réparation et de vérifier si l'installation est conforme. Dans le cas où Océania ne pourrait avoir accès à l'installation ou que la méthode approuvée par Océania serait refusée par le propriétaire, alors ceci annulerait toute responsabilité d'Océania et la garantie par le fait même.
- La baignoire doit être vendue par un détaillant autorisé de Bains Océania.
- Un consentement écrit devra être signé par le client lors d'un appel de service. Ainsi, celui-ci s'engage à payer le réparateur si le problème est de nature autre qu'un défaut de fabrication.
- Les fiches techniques qui prévalent sont celles sur le site internet.

INTERVENTIONS INVALIDANT LA GARANTIE

La présente garantie est déclarée nulle si votre bain de Bains Océania a été incorrectement installé ou en non-conformité avec les codes de bâtiment ou tout autre ordonnance, n'a pas de panneau d'accès permettant de faire des réparations, a fait l'objet de modifications, de dommages causés par l'usage abusif, de négligence, d'un mauvais entretien (voir le chapitre sur l'entretien de votre manuel d'installation), de chocs thermiques (flamme, cigarette, eau bouillante, etc.), de dommages subséquents à la livraison (coups, transport, manutention, etc.), d'une mauvaise utilisation, d'une corrosion chimique ou naturelle (taches provoquées par une eau ferreuse ou dure), de toute conversion électrique ou de tout ajout de dispositif d'assainissement ou de purification de l'eau ou de tout système de chauffage non approuvé qui contribuent à la défaillance d'une composante, à la défaillance de l'unité ou à l'existence d'un état d'utilisation non sécuritaire.

N'est pas couvert par cette garantie le placage de pièces apparentes ayant été détérioré par un agent chimique ou abrasif, de même que les pièces détériorées par des dépôts de minéraux ou autres matières. Vous référer à la section Entretien de votre manuel d'installation pour éviter de telles détériorations.

RENONCIATIONS

Bains Océania ne peut être tenu responsable d'aucune perte de jouissance (utilisation) du bain et/ou de quelconque coût, dépense ou dommage et intérêt que ce soit, qu'ils soient directs ou indirects ; pouvant inclure, sans y être limité, l'enlèvement d'un podium de type permanent ou autre installation faite sur mesure. Toute garantie implicite doit être d'une durée égale à celle de la garantie qui s'applique, tel qu'énoncé dans le présent feuillet.

En aucun cas, Bains Océania, ni aucun de ses représentants (détaillants / vendeurs) ne peuvent être tenus responsables de lésions à quelque personne que ce soit, ni dommages causés à quelque propriété que ce soit, quelle que soit la façon dont ils surviendraient. Étant donné que l'exclusion ou la limitation des dommages et intérêts directs ou indirects ne sont pas autorisés dans certaines provinces ou états américains, les restrictions ci-dessous peuvent ne pas s'appliquer.

RECOURS LÉGAUX

La présente garantie vous procure des droits légaux; vous pouvez par ailleurs disposer d'autres droits, qui varient d'une province à l'autre et d'un état à l'autre.

SERVICE À LA CLIENTÈLE

Pour une demande de service, communiquez avec votre représentant de service autorisé par Bains Océania (détaillant/vendeur). Si vous ignorez qui est votre représentant de service local, communiquez avec le Service à la clientèle de Bains Océania par email : support@bainsoceania.com ou au numéro de téléphone sans frais suivant:

1-877-332-4224